



# PLAN DE TRAVAIL DE LA SADC POUR LA PERIODE AVRIL 2009 MARS 2015



Mise en œuvre du  
Cadre stratégique et du Plan d'action (2008-2015) : Soins et soutien  
Complets pour les orphelins, et autres enfants et jeunes  
vulnérables (OEJV) dans la SADC

**AVRIL 2009**

A close-up, slightly blurred photograph of a young girl with a bright smile, showing her teeth. She has dark skin and is looking towards the camera. The background is a soft, out-of-focus light blue.

## Remerciements

Le Secrétariat de la SADC voudrait étendre sa gratitude à tous ceux qui ont donné des conseils stratégiques et apporter une contribution dans le processus de finalisation de ce Plan de Travail. Le Secrétariat de la SADC voudrait remercier en particulier les Directeurs de la SADC ou leurs équivalents des Ministères en charge d'orphelins et d'autres enfants vulnérables, des jeunes et de l'éducation qui ont fourni des conseils stratégiques et de direction.

Le Plan de Travail a été développé avec le soutien financier et technique de l'Initiative de Soutien Psychosociale Régionale (REPSSI), du Bureau Régional de l'Unicef pour l'Afrique de l'Est et du Sud (ESARO), et de l'Arrangement Commun Technique et Financier de la SADC pour le VIH et Sida (JFTCA) comprenant, l'Agence Suédoise de Développement International (SIDA), l'Aide Irlandaise (Irish Aid), le Département Britannique pour le Développement International (DFID) et l'ONUSIDA. La compilation et l'édition ont été effectuées par Manasa Dzirikure, Petronella Masabane et Itayi Muvandi.

## **Plan de travail de la SADC relatif aux orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables 2009-2015**

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la SADC. Les désignations utilisées dans la présentation du contenu de la présente publication n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de la SADC concernant le statut légal de tout pays, territoire, ville ou région, ni de ces autorités, ni concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

La mention de sociétés ou d'organisations spécifiques ou des produits de certains fabricants n'implique pas qu'ils soient approuvés ou recommandés par le Secrétariat de la SADC en préférence à d'autres d'une nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

### **Pour des plus amples informations, veuillez vous adresser à :**

Directorate of Social Human Development and Special Programmes  
SADC Secretariat  
Private Bag 0095  
Gaborone  
Botswana  
Tél: +267 3951863  
Télécopie: +267 397 2848 / 318 1070  
Courriel: [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int)  
Site Web: [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

## Sommaire

Sigles .....	4
1. Introduction .....	5
2. Contexte du plan de travail .....	6
2.1. Cadre stratégique et Plan d'action 2008 – 2015 : Soins et soutien complets pour les orphelins, les enfants et les jeunes vulnérables (OEJV) dans la SADC .....	6
2.2. Principaux engagements politiques orientant le Plan de travail. ....	7
3 Soins et soutien complets pour le OEJV : Principes directeurs .....	10
4 But, mission et objectifs du Plan de travail.....	11
5 Priorités du plan de travail .....	12
6 Mise en œuvre du plan de travail .....	15
6.1 Approches de la mise en œuvre .....	15
6.2 Partenariats et rôles .....	15
7 Financement du plan de travail .....	17
8 Déclaration de durabilité .....	18
9 Cadre institutionnel pour l'exécution et le suivi du plan de travail .....	18
Figure 2. Cadre institutionnel du programme OEJV dans la SADC .....	19
Annexe 1: Plan détaillé de mise en œuvre .....	20

## Sigles

<b>ACRWC</b>	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>CRC</b>	Convention internationale relative aux droits des enfants
<b>DFID</b>	Department for International Development du Royaume-Uni
<b>EM</b>	Etats membres (de la SADC)
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FNUAP</b>	Fonds de Nations Unies pour la population
<b>JFTCA</b>	Accord conjoint de financement et de coopération technique relatif au VIH et au sida de la SADC
<b>MIET</b>	Media in Education Trust Africa
<b>NU</b>	Nations unies
<b>OEJV</b>	Orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables
<b>OEV</b>	Orphelins et enfants vulnérables
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONUSIDA</b>	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida
<b>PAN</b>	Plans d'action nationaux
<b>REPSSI</b>	Initiative régionale de soutien psychosocial
<b>RHVP</b>	Programme régional sud-africain de lutte contre la faim et la vulnérabilité
<b>RIATT</b>	Groupe de travail inter-agences régional (sur les enfants et le sida)
<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>sida</b>	syndrome de l'immunodéficience humaine acquise
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UNCRC</b>	Convention de l'ONU relative aux droits des enfants
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>VIH</b>	Virus de l'immunodéficience humaine

## 1.0 INTRODUCTION

**1.1** La pauvreté et le sous-développement restent des défis de taille pour la région de la SADC. Près de deux tiers de sa population vivent en dessous de la ligne de pauvreté et vivent avec moins d'un dollar US par jour. La pauvreté y est aggravée par plusieurs facteurs, notamment : (a) des niveaux élevés de VIH et du sida, de paludisme et de la tuberculose qui ont provoqué des niveaux de morbidité et de mortalité, sans précédent, parmi la population située dans la tranche d'âge reproductive et économiquement productive ; (b) des conflits sociaux et dans certains cas des guerres ; (c) des catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques et qui mettent en péril la sécurité alimentaire ; (d) le chômage ; (e) un faible taux de croissance et de productivité industrielle qui est aggravé davantage par des niveaux élevés de migration d'une main d'œuvre qualifiée quittant la Région. L'effet combiné de ces facteurs se manifeste par le nombre croissant du nombre d'orphelins, d'enfants et de jeunes vulnérables (OEJV) et par la violation, souvent extrême, des droits humains et des droits de l'enfant. Par ailleurs, la récente crise économique mondiale contribue à l'aggravation d'une situation déjà pénible pour la Région. Les prévisions sanitaires, sociales et économiques suggèrent que la pauvreté des familles et le nombre d'orphelins resteront élevés pour autant qu'on puisse le prévoir. Les familles vulnérables et pauvres telles que celles dirigées par des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes infirmes, des personnes vivant avec le VIH et par les chômeurs subiront de plein fouet ces nombreux défis. Les options qui s'offrent à elles sont souvent limitées lorsqu'elles ne sont pas inexistantes.

**1.2** Compte tenu de ces défis, la SADC a mis au point des interventions spécifiques axées sur les OEJV. Ces interventions ont été élaborées par le biais du Cadre stratégique et du Plan d'action pour les orphelins et les enfants vulnérables, 2008 – 2015 qui a été approuvé par les Ministres de la santé et du VIH et du sida de la SADC en novembre 2008. Le Cadre et le présent Plan de travail constitue la première démarche délibérée visant à mettre en place une riposte régionale sur la question des OEJV dans la SADC.

L'approche adoptée par la SADC pour fournir des soins et un soutien aux OEJV part du principe que les individus, en particulier les enfants et les jeunes qui constituent la majorité de la population, sont la véritable richesse des Etats membres de la SADC. Par conséquent, le développement devrait essentiellement chercher à accroître les libertés et les capacités humaines en élargissant les choix dont disposeraient les populations pour mener une vie pleine et créative<sup>1</sup>, et contribuer ainsi au développement durable dans la SADC.

**1.3** Le succès de la mise en œuvre du présent Plan de travail dépend de la bonne volonté et de la préparation de toutes les parties prenantes dans la Région et d'ailleurs (gouvernements, organisations régionales et organisations de la société civile, le secteur privé, les donateurs et surtout les enfants et les jeunes) à créer des partenariats mutuellement enrichissants axés sur la réalisation collective des résultats complets pour les OEJV et leurs familles ou leurs soignants dans la SADC. Ce succès dépendra de l'empressement de toutes les parties prenantes à assumer leurs devoirs et obligations collectives en vue d'assurer et de faire respecter l'ensemble des droits des OEJV, et aussi du degré d'autonomisation et d'habilitation des enfants (dépendant de leurs capacités évolutives) et des jeunes qui leur permettrait de jouer leur rôle pour surmonter les privations et les vulnérabilités dans la Région.

**1.4** Un budget d'un montant total de 14.652.888 \$US sera nécessaire pour ce Plan de travail d'une durée de six ans. Quelques 4.300.000 \$US sont disponibles auprès de la Banque africaine de développement pour les traitements pédiatriques du sida et du VIH, et le solde de 10.352.888 \$US est nécessaire pour les autres activités planifiées (voir la Section 5 qui concerne le financement du Plan de travail pour un budget sommaire détaillé par domaine prioritaire et par année).

## **2.0 CONTEXTE DU PLAN DE TRAVAIL**

Le Plan de travail a été préparé en vue de faciliter la mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan d'action 2008 – 2009 pour les OEJV de la SADC. Il s'agit d'un outil permettant aux efforts d'être consentis dans les temps, d'être orientés sur des objectifs et d'être mesurables, coordonnés, globaux et intégrés, et suffisamment appuyés par des orientations stratégiques, politiques et techniques régionales et par des partenariats de mise en œuvre.

### **2.1 Cadre stratégique et Plan d'action 2008 – 2015 : Soins et soutien complets pour les orphelins, les enfants et les jeunes vulnérables (OEJV) dans la SADC.**

Le Cadre stratégique identifie les priorités clés qui peuvent être facilitées à l'échelon régional par le Secrétariat de la SADC, les Etats membres, les organisations internationales et régionales, par la société civile, les institutions du secteur privé et les donateurs. Le Cadre **vis**e à assurer que les droits de tous les enfants et les jeunes de la Région sont pleinement respectés et que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits afin de leur permettre de grandir dans de bonnes conditions et de réaliser entièrement leurs potentiels humains. Ce cadre a pour **objectif principal** d'intégrer les enfants et les jeunes vulnérables comme des priorités dans tous les aspects du programme de développement de la SADC à l'échelon politique, législative et dans le domaine des interventions en s'attachant à offrir à ces enfants et à ces jeunes des services complets. Les priorités stratégiques du Cadre sont comme suit :

- Faciliter le développement et l'harmonisation des politiques et des stratégies concernant les OEJV dans tous les Etats membres afin d'assurer la comparabilité et la cohérence dans la prise en main des vulnérabilités des enfants et des jeunes. Cette priorité enjoint le Secrétariat de la SADC de recommander aux Etats membres de ratifier et de mettre en œuvre les engagements politiques et planifiés pris à l'échelon international, continental et régional concernant les enfants et les jeunes.
- Renforcer la capacité des Etats membres dans des aspects tels que l'intégration des OEJV dans les différents secteurs du développement et de faciliter la création des conditions et des mécanismes pour une prestation complète de services aux OEJV. Cette activité comprend l'exploration et la promotion des modèles effectifs pour des dispositifs de soins et de soutien alternatifs pour les OEJV.
- Renforcer les partenariats en vue d'offrir une prestation de services complets aux niveaux régional et national, en particulier à travers la promotion des partenariats et des coalitions entre les secteurs public et privé et la société civile, et par la collaboration multisectorielle et intersectorielle.

- Faciliter et préconiser l'intégration des Plans d'action nationaux dans les plans de développement nationaux, définir les responsabilités pour le développement des plans d'action nationaux et s'assurer que le processus dispose de ressources adéquates.
- Faciliter la disponibilité des expertises en vue d'appuyer les Etats membres sur les aspects techniques des stratégies et des programmes OEJV. Cela comprend l'identification et la facilitation des discussions techniques, du leadership et l'élaboration des directives dans les différents domaines techniques touchant aux OEJV, la création des réseaux et la documentation et le partage et le renforcement des meilleures pratiques concernant les soins et le soutien aux OEJV.
- Encourage l'adoption des politiques et des programmes éprouvés, en particulier en facilitant la recherche sur des questions propres aux OEJV et par le maintien dans la Région d'un système d'informations et d'une base de données qui reflètent les modèles, les niveaux et les tendances relatifs aux défis que les OEJV doivent affronter. Ces activités comprennent la facilitation des capacités régionales en vue d'identifier les questions émergentes et les activités de sensibilisation menées auprès des parties prenantes afin qu'elles réagissent dans les temps.
- Appuyer le renforcement des capacités des Etats membres à contrôler et à évaluer les programmes, et du Secrétariat de la SADC afin qu'il soit en mesure de contrôler et d'évaluer la riposte multisectorielle régionale, et d'assurer le suivi des objectifs et l'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au niveau de la Région, du continent et au niveau global.
- Appuyer l'accroissement des soins à apporter aux mères enceintes et aux nourrissons et enfants séropositifs, y compris les OEJV.

## 2.2 Principaux engagements politiques orientant le Plan de travail

Plusieurs engagements pris au niveau international, continental et régional et relevant des politiques et des programmes ont directement ou indirectement inspiré le présent Plan de travail ainsi qu'il a été indiqué dans le Cadre stratégique et le Plan d'action pour les OEJV. Toutefois, la Déclaration de la SADC sur le VIH et le sida (2003), la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants (1990) et la Charte africaine de la jeunesse (2006) sont les principales références politiques régionales du présent Plan de travail. Ces documents clés soulignent l'importance d'une approche holistique orientée sur le développement de l'enfant pour le bien-être des enfants et des jeunes vu que cette approche permet de prendre en main les aspects psycho-sociaux, physiques, économiques et politiques de leur développement. Le Plan de travail s'appuie sur cette approche multisectorielle pour contribuer à l'opérationnalisation d'autres engagements pris par la SADC en matière de politique sectorielle, en particulier les Protocoles sur l'égalité entre les sexes, sur la santé, sur l'éducation et la formation, l'agriculture, et la Déclaration sur l'allègement de la pauvreté et le développement durable entre autres.

***Il s'ensuit que le Plan de travail sera exécuté à travers les programmes sectoriels existants de la SADC et en collaboration avec ses partenaires régionaux – ces programmes étant représentés par les divers engagements politiques susmentionnés, entre autres.***



### **2.2.1 La Déclaration sur le VIH et le sida de la SADC**

La Déclaration sur le VIH et le sida met l'accent sur la nécessité de s'attaquer au VIH et au sida affectant les enfants au moyen d'une approche de développement complet, holistique et multisectoriel. S'agissant des OEJV, les articles de cette Déclaration préconisent « le renforcement de la fourniture des services de santé reproductive complets, abordables et conviviaux ; le renforcement des initiatives qui augmenteraient la capacité des femmes et des adolescentes à se protéger d'une infection au VIH principalement à travers la mise à disposition des soins et des services de santé, y compris en matière de santé sexuelle et de santé génésique ; la promotion et le renforcement des programmes destinés aux jeunes et qui visent à leur créer des ouvertures dans l'enseignement, l'emploi et l'expression de soi et renforcer les programmes visant à réduire leur vulnérabilité à l'alcool et à la toxicomanie, et le renforcement des soins au sein des familles et des communautés ainsi que l'appui aux orphelins et autres enfants vulnérables ; en établissant des mécanismes propres à atténuer l'impact de la pandémie du VIH/sida, notamment en appuyant les familles, les orphelins et autres enfants vulnérables, et en adoptant des stratégies pour assurer la disponibilité permanente de la main d'œuvre ».

### **2.2.2 Charte africaine de la jeunesse (AYC)**

La Charte africaine de la jeunesse reconnaît que « la plus grande richesse de l'Afrique est la jeunesse de sa population, et que par la participation pleine et active de celle-ci, les Africains peuvent surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés ». Elle offre des possibilités permettant d'habiliter pleinement la jeunesse en favorisant « la promotion et le renforcement des capacités de la jeunesse, pour la facilitation de son accès à l'information en vue de lui permettre de jouer le rôle qui lui est dévolu en tant qu'agent dynamique de la gouvernance et de la prise de décisions ». La Charte enjoint les Etats parties à adopter des politiques et des mesures législatives, entre autres, afin de promouvoir le développement et le bien-être de la jeunesse. Selon la Charte « Tous les jeunes ont droit à leur développement social, économique, politique et culturel dans le respect de leur liberté et de leur identité et dans la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité. » Les Etats parties sont appelés à encourager les organisations de jeunes à diriger les programmes de la jeunesse, y compris en créant ou en renforçant les plateformes pour la participation des jeunes à la prise de décisions aux niveaux local et national, régional et continental de la gouvernance, et en prenant des mesures afin que les jeunes s'engagent dans le volontariat et agissent de manière responsable vis-à-vis de leurs familles, des communautés, de l'Etat et de la communauté internationale. De manière plus spécifique, la Charte en appelle également aux Etats parties de « s'assurer de la pleine participation des jeunes dans l'identification de leurs besoins dans les domaines de la reproduction et de la santé, et de pourvoir à ces besoins avec une attention spéciale pour les jeunes marginalisés ou se trouvant en situation précaire », et de mettre en place des programmes permettant d'aborder les pandémie telles que le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme qui sévissent en Afrique.

### **2.2.3 La Charte africaine relative aux droits et au bien-être de l'enfant (ACRWC)**

L'ACRWC est une autre version de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, 1989) qui a été adapté au contexte africain. L'ACRWC note que « la situation de nombreux enfants africains due aux seuls facteurs socio-économiques, culturels, traditionnels, de catastrophes naturelles, de poids

démographiques, de conflits armés, ainsi qu'aux circonstances de développement, d'exploitation, de la faim, de handicaps, reste critique et que l'enfant, en raison de son immaturité physique et mentale, a besoin d'une protection et de soins spéciaux ». La Charte reconnaît que « l'enfant occupe une place unique et privilégiée dans la société africaine et que, pour assurer l'épanouissement intégral et harmonieux de sa personnalité, l'enfant devrait grandir dans un milieu familial, dans une atmosphère de bonheur, d'amour et de compréhension ». Parmi les multiples priorités identifiées par la Charte, le présent Plan de travail se concentrera sur ceux qui préconisent des mesures qui assurent que les intérêts supérieurs guideront toutes les actions concernant l'enfant et qui assurent la survie, la protection et le développement de l'enfant ; des mesures qui permettent à l'enfant d'exprimer ses opinions, qui le prépare adéquatement une vie responsable ; des mesures prévoyant l'octroi d'une protection spéciale aux enfants souffrant d'un handicap ; des mesures établissant des unités spéciales de suivi qui apportent un soutien l'enfant ; qui protègent les enfants réfugiés et qui luttent contre le trafic des enfants. Le Plan de travail s'intéresse également à la préparation des enfants afin qu'ils prennent leur responsabilité vis-à-vis de leurs familles et de la société en fonction de leurs capacités évolutives.

#### **2.2.4 Définitions**

Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans (CIDE, 1989 ; ACRWC, 1990). Un orphelin est un enfant de moins de dix-huit ans qui a perdu ses deux parents ou l'un d'eux. La vulnérabilité s'entend de toute situation ou condition involontaire qui expose un enfant à un risque élevé d'exclusion, ou à « une perte du bien-être au-dessus d'une norme socialement acceptable, résultant des événements à risques, ou incertains, et du manque d'outils de gestion des risques appropriés » (Banque mondiale). Les enfants qui sont vulnérables sont plus susceptibles de passer à travers le filet du soutien régulier et ils ont souvent besoin d'un soutien externe dans la mesure où leur système de soutien immédiat (la famille et les soignants) ne peut plus y répondre.

Nonobstant la définition retenue par la Charte africaine de la jeunesse qui qualifie de jeune un individu âgé de 15 à 35 ans, le présent Plan de travail adopte la définition des Nations Unies selon laquelle un jeune est une personne âgée de 15 à 24 ans, eu égard à la santé, en particulier au VIH et au sida et aux vulnérabilités psychosociales, politiques et économiques qui caractérisent cette période transitoire allant de l'enfance à l'âge adulte.

### 3.0 SOINS ET SOUTIEN COMPLETS POUR LE OEJV : PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes guidant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de travail sont cohérents avec ceux du Cadre stratégique et du Plan d'action OEJV qu'il vise à opérationnaliser. La centralité de ces principes à la mise en œuvre réussie du Cadre stratégique OEJV exige qu'ils soient mentionnés dans le présent Plan de travail. Ils sont fondés sur la reconnaissance qu'il est devenu urgent d'opérer un changement de paradigme en partant des approches actuelles de développement verticales ou réductrices à des approches qui incarnent le holisme et l'interaction entre les divers phénomènes qui influencent la vie des OEJV et de leurs familles. Ces principes comprennent entre autres :

- **Développement holistique :** Les politiques, stratégies et programmes doivent promouvoir des services holistiques et complets pour les enfants et les jeunes en privilégiant une approche centrée sur le « développement complet de l'enfant » (UNICEF, 2006). Afin d'y parvenir il importe d'adopter différentes approches d'intervention et de méthodologies et de renforcer les partenariats de mise en œuvre qui sont nécessaires pour coordonner et répondre à tous les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, et de prévenir, minimiser ou éliminer les risques de pauvreté;
- **Développement :** les interventions en la matière doivent reconnaître que les enfants et les jeunes constituent une masse critique du potentiel de développement humain plutôt qu'un ensemble de problèmes. Par conséquent, compte tenu des besoins spécifiques des enfants et des jeunes, les interventions doivent privilégier les activités visant à habiliter les enfants et les jeunes et à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent réaliser pleinement leurs potentiels humains (physiques, psychosociaux, moraux, spirituels, émotionnels, économiques et politiques), et promouvoir la compréhension des droits et des devoirs dès l'enfance ;
- **Sexospécificités :** Les politiques, les stratégies et les programmes OEJV doivent s'attaquer à la pauvreté et aux vulnérabilités résultant des différences entre les sexes, et doivent tenir compte des inégalités entre les sexes existant entre les garçons et les filles et entre les hommes et les femmes ;
- **Participation :** Les enfants, les jeunes et les communautés doivent être motivés et habilités afin qu'ils puissent s'engager et participer activement à l'élaboration et à la conduite des politiques, stratégies, programmes, méthodologies et outils. Les interventions doivent être pertinentes au contexte tout en étant dirigées et inspirées par les bénéficiaires et les communautés ;
- **Durabilité :** Les interventions doivent être conçues de manière à tenir compte de la durabilité des besoins et des vulnérabilités des enfants et des jeunes dans le long terme, et ne doivent pas se limiter à des cycles de vie des projets particuliers ;
- **Centré sur les droits de l'enfant :** Les interventions doivent placer l'enfant et l'investissement dans le bien-être des enfants au centre, et contraindre les personnes responsables, les enfants et les jeunes plus âgés (basées sur l'évolution de leurs capacités) à assumer leurs rôles et leurs responsabilités afin de satisfaire aux besoins de tous les enfants et les jeunes vulnérables indépendamment de leurs conditions et de leurs circonstances. Les politiques et les programmes conçus à tous les échelons doivent établir de quelle manière ils se transformeront en avantages réels pour les enfants et les jeunes.

## 4.0 BUT, MISSION ET OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL

**4.1 But :** Améliorer la capacité des Etats membres de la SADC à répondre adéquatement aux droits et aux besoins de développement des orphelins et d'autres enfants et jeunes vulnérables.

**4.2 Mission :** Faciliter l'examen, l'élaboration et l'harmonisation des stratégies et des politiques OEJV afin d'aborder la question des droits et des besoins de développement des OEJV dans la région de la SADC.

### 4.3 Objectifs et résultats attendus

#### Objectifs

- Faciliter la création d'un environnement politique apte à réduire la pauvreté et la vulnérabilité que doivent affronter les OEJV.
- Accroître les capacités des Etats membres à mettre en œuvre des politiques et des programmes complets qui s'attaquent à la pauvreté et la vulnérabilité des OEJV.
- Faciliter la conception et la mise en œuvre des interventions éprouvées et pertinentes en terme d'âge et de genre dans les Etats membres.
- Améliorer les capacités du Secrétariat de la SADC à mettre en œuvre, à contrôler et à évaluer effectivement le Cadre stratégique sur les OEJV dans la Région.

#### Résultats attendus

- Un meilleur environnement politique pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité des OEJV dans la SADC
- Capacités améliorées des Etats membres à mettre en œuvre des politiques et des programmes complets qui s'attaquent à la pauvreté et la vulnérabilité des OEJV.
- Des interventions éprouvées et pertinentes en terme d'âge et de genre sont conçues et mises en œuvre dans les Etats membres ;
- Capacités accrues du Secrétariat de la SADC à mettre en œuvre, à contrôler et à évaluer effectivement le Cadre stratégique sur les OEJV.

## 5.0 PRIORITÉS DU PLAN DE TRAVAIL

Le Plan de travail est axé sur les cinq résultats ou priorités stratégiques clés suivantes du Cadre stratégique et du Plan d'action :

- Les politiques sont passées en revue, élaborées et harmonisées afin de venir à bout de la pauvreté et des vulnérabilités des OEJV,
- Les capacités pour l'intégration des questions touchant aux OEJV dans la planification du développement et pour la programmation globale sont renforcées,
- L'apprentissage, les partenariats et les réponses techniques touchant aux OEJV sont renforcés dans la Région,
- Les capacités pour la recherche, le contrôle et l'évaluation touchant aux OEJV sont améliorées,
- La mise en œuvre du Plan de travail relatif aux OEJV est coordonnée, gérée et elle est pourvue en ressources de manière effective.

Les **résultats et les contributions** du Plan de travail ont été inspirés par les priorités stratégiques et élaborés comme suit :

**Résultat stratégique 1 :** Meilleur environnement politique visant à prévenir et réduire la pauvreté et la vulnérabilité des OEJV dans la SADC

**Résultat spécifique 1.1 :** La protection sociale est intégrée dans les politiques de développement national et les plans de Etats membres de la SADC afin d'assurer un ensemble de services approfondis aux OEJV et leurs familles ou leurs soignants.

**Résultat 1 :** Le cadre de protection sociale de la SADC est élaboré et adopté par les Etats membres.

**Résultat 2 :** Les lignes directrices de la SADC pour l'intégration de la protection sociale dans les politiques et les plans de développement nationaux, y compris les stratégies de réduction de pauvreté (en vue d'habiliter économiquement les jeunes vulnérables et leurs familles ou soignants) et les plans d'action nationaux sont élaborés et les Etats membres commencent à les mettre en œuvre.

**Résultat 3 :** Davantage d'engagement pour une protection sociale des enfants et des jeunes souffrant d'handicaps.

**Résultat spécifique 1.2 :** Les Etats membres fournissent des services complets pour prévenir et réduire la pauvreté et les vulnérabilités des OEJV.

**Résultat 1 :** Une enveloppe de services minimums de la SADC comprenant un cadre de soutien psychosocial est élaborée et adoptée par les Etats membres.

**Résultat 2 :** Les politiques et les programmes sectoriels du Secrétariat de la SADC intègrent l'enveloppe de services minimums pour les OEJV dans leurs mandats sectoriels.

**Résultat spécifique 1.3 :** Les moyens d'habilitation des OEJV pour en faire des agents dynamiques et participatifs sont intégrés dans les politiques et les stratégies des Etats membres pour prévenir et réduire la pauvreté et les vulnérabilités parmi les enfants et les jeunes.

**Résultat 1 :** Les Etats membres de la SADC ratifient la Charte africaine de la jeunesse et introduisent ses dispositions dans leurs lois nationales.

**Résultat 2 :** Développement et adoption par les Etats membres d'un cadre de la SADC sur la participation des enfants et des jeunes, y compris le volontariat et les capacités se prendre en charge en vue de prévenir et de réduire les vulnérabilités des OEJV.

**Résultat spécifique 1.4 :** Les Etats membres de la SADC adoptent et mettent en œuvre les soins et le traitement pédiatrique complet du VIH/sida et de paludisme.

**Résultat 1 :** Elaboration et adoption des directives harmonisées en matière de traitement et de soins des malades du VIH/sida et de paludisme par les Etats membres.

**Résultat spécifique 1.5 :** Les Etats membres de la SADC adoptent et mettent en œuvre des politiques et des programmes visant à protéger les enfants et les jeunes des communautés nomades.

**Résultat 1 :** Des politiques, législations et stratégies harmonisées sont instituées pour lutter contre le trafic des enfants et des jeunes.

**Résultat 2 :** Des politiques, législations et stratégies harmonisées sont instituées pour protéger les réfugiés et les enfants non-accompagnés et non-enregistrés traversant les frontières.

**Résultat stratégique No 2 :** Capacités accrues des Etats membres de la SADC à mettre en œuvre les politiques et les stratégies complètes permettant de s'attaquer à la pauvreté et à la vulnérabilité des OEJV.

**Résultat spécifique 2.1 :** Les capacités des Etats membres à mettre en œuvre les stratégies de protection sociale dans l'ensemble des secteurs sont accrues.

**Résultat 1 :** Les responsables décisionnels des secteurs clés du développement sont sensibilisés et formés à l'intégration de la protection sociale dans les instruments de développement national, y compris ceux concernant le développement des enfants et des jeunes.

**Résultat 2 :** Les planificateurs du développement des secteurs clés des Etats membres de la SADC sont formés la conception et la coordination des stratégies nationales en vue de la mise en œuvre des services minimums prévus pour les OEJV dans tous les secteurs.

**Résultat spécifique 2.2 :** Les capacités des secteurs responsables du bien-être, dans les Etats membres, sont renforcées en vue de l'intégration de la protection sociale au sein des plans d'action nationaux.

**Résultat 1 :** Les responsables décisionnels des secteurs responsables du bien-être dans les Etats membres sont sensibilisés et formés à l'intégration de la protection sociale dans les plans d'action nationaux.

**Résultat 2 :** Les planificateurs du développement des secteurs responsables du bien-être dans les Etats membres sont formés à la conception et à la coordination de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux prévoyant la protection sociale.

**Résultat spécifique 2.3 :** Capacités renforcées des Etats membres à faciliter la participation effective des enfants et des jeunes y compris le volontariat et l'habilitation du leadership en vue de prévenir et de réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes.

**Résultat 1 :** Les décideurs et les planificateurs des secteurs responsables des enfants et des jeunes des Etats membres sont sensibilisés et formés à la mise en œuvre du Cadre de participation et de leadership des enfants et des jeunes de la SADC.

**Résultat 2 :** Les animateurs de groupes d'enfants et de jeunes des Etats membres sont sensibilisés à et formés sur les moyens de faire participer les enfants et les jeunes de la SADC, y compris au volontariat et au cadre de leadership.

**Résultat 3 :** Capacités renforcées des secteurs responsables des enfants et des jeunes, et des organisations dirigées par les enfants et les jeunes à intégrer les questions relatives la santé, le VIH et le sida dans leurs stratégies et leurs programmes.

**Résultat spécifique 2.4 :** Capacités renforcées des Etats membres, y compris des organisations de la société civile, à appliquer les directives concernant les soins et les traitements pédiatriques complets du VIH et du sida et du paludisme.

**Résultat 1 :** Les planificateurs et les responsables de la santé et des OEJV dans les Etats membres sont sensibilisés et formés sur la mise en œuvre des directives portant sur le traitement pédiatrique du VIH et du sida et du paludisme.

**Résultat stratégique No 3 :** Interventions OEJV éprouvées sont conçues et appliquées dans les Etats membres.

**Résultat spécifique 3.1 :** Les vulnérabilités spécifiques des différents OEJV sont identifiées et contrôlées.

**Résultat 1 :** Un ensemble d'indicateurs régionaux complets touchant au développement des OEJV dans la SADC sont élaborés et sont suivis sur une base annuelle.

**Résultat 2 :** Des évaluations et des analyses des vulnérabilités, de l'âge et des sexes spécifiques sont conduites et les conclusions sont mises à contribution en vue de mettre au point de meilleurs politiques, stratégies et programmes.

**Résultat spécifique 3.2 :** Capacités améliorées pour générer, gérer et utiliser l'information concernant les OEJV aux échelons national et régional.

**Résultat 1 :** Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale de gestion des connaissances touchant aux OEJV, y compris le partage des meilleures pratiques.

**Résultat 2 :** Des capacités améliorées pour contrôler et répondre aux besoins des OEJV dans les situations d'urgence.

**Résultat stratégique No 4 :** Capacités accrues du Secrétariat de la SADC pour faciliter l'application, le suivi et l'évaluation du Cadre stratégique concernant les OEJV.

**Résultat spécifique 4.1 :** Capacités améliorées du Secrétariat de la SADC à gérer et à coordonner la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan de travail pour les OEJV.

**Résultat 1 :** Capacités accrues pour la planification conjointe et le suivi conjoint des interventions complètes touchant aux OEJV à travers l'ensemble des programmes sectoriels du Secrétariat de la SADC.

**Résultat 2 :** Capacités renforcées du Secrétariat de la SADC pour la coordination des partenariats régionaux concernant la mise en œuvre du Cadre OEJV.

**Résultat 3 :** La mise en œuvre du Plan de travail OEJV de la SADC fait l'objet des examens, des suivis et des évaluations effectués sur le plan régional.

**Résultat 4 :** La capacité à diriger et à gérer la mise en œuvre du Cadre OEJV au niveau du Secrétariat de la SADC est renforcée.

**Résultat spécifique 4.2 :** Les résultats et l'impact de la mise en œuvre du Cadre OEJV de la SADC sont établis.

**Résultat 1 :** Des rapports de progrès régionaux sur les résultats et l'impact de la mise en œuvre du Cadre OEJV dans les Etats membres de la SADC sont produits et diffusés.

**Résultat 2 :** Des études d'impact spéciales sont menées sur les interventions OEJV dans la SADC.

## 6.0 MISE EN OEUVRE DU PLAN DE TRAVAIL

### 6.1 Approches de la mise en œuvre

Le Plan de travail sera mis en œuvre par le biais des programmes et des structures sectoriels existants au Secrétariat de la SADC, en particulier dans les domaines suivants : (a) Education et formation ; (b) Santé ; (c) VIH et sida ; (d) Emploi et travail ; (e) parité ; (f) Alimentation, agriculture et ressources naturelles. Ces activités seront coordonnées en adoptant les trois principales approches suivantes :

- (a) Le Secrétariat de la SADC facilitera directement les activités régionales par l'entremise (i) des fonctionnaires techniques ; (ii) les directeurs de programme sectoriel au Secrétariat ; (iii) de la consultance ; (iv) des partenariats avec les agences de l'ONU et les agences des organisations et institutions régionales œuvrant dans le domaine des OEJV.
- (b) Certaines activités seront mises en œuvre par le biais de la sous-traitance avec des organisations techniques et où le Secrétariat assurera le contrôle et la supervision.
- (c) Des activités conjointes seront menées avec des partenaires régionaux tels que les agences des Nations Unies, les organisations de la société civile et du secteur privé, y compris les réseaux et les instances de partenariat régionaux tels que le Groupe de travail régional inter-agences (RIATT) et d'autres, avec le Secrétariat de la SADC assurant la supervision de la formulation des politiques. Sous un tel arrangement, des partenaires qui œuvrent dans ce domaine peuvent se joindre au Secrétariat de la SADC pour se pencher sur des projets spécifiques visant à atteindre des objectifs communs pour les Etats membres.

Des efforts seront consentis dans toutes les situations pour s'assurer que les activités sont liées aux plans régionaux et nationaux des ministères et départements des gouvernements, des agences de l'ONU et des partenaires régionaux des organisations de la société civile aux fins de complémentarité et d'efficacité et pour atteindre des résultats complets pour les OEJV.

Le succès de la mise en œuvre du Plan de travail dépend du fonctionnement efficace et complémentaire de l'ensemble du système de partenariats régionaux et nationaux. Les déficiences qui apparaîtraient à un niveau et dans une seule organisation suffiraient pour affecter l'ensemble du système de riposte et compromettraient les résultats pour les OEJV. Par conséquent, le système de contrôle et d'évaluation devrait aussi se charger de mesurer l'efficacité et l'efficacité des partenariats dans chaque échelon du système de soutien.

### 6.2 Partenariats et rôles

- (a) Avec le concours des agences de l'ONU, le Secrétariat de la SADC facilitera : (i) le leadership conceptuel ; (ii) la formulation et l'appropriation des politiques régionales par les Etats membres ; (iii) des réunions des parties prenantes régionales ; (iv) le contrôle et amènera les Etats membres à justifier et à rapporter leurs engagements aux échelons régionaux ; (v) la mobilisation des ressources.
- (b) En collaboration avec le Secrétariat de la SADC, le système des NU facilitera : (i) un soutien conceptuel et technique aux échelons régional et national ; (ii) la coordination et l'appui



logistique nécessaire aux partenariats ; (iii) les liens entre les gouvernements et la société civile pour les activités de sensibilisation, le soutien technique et la mise en œuvre au niveau national et au niveau des communautés par le biais des bureaux pays ; (iv) le contrôle et amènera les Etats membres à justifier et à rapporter leurs engagements à l'échelon national par le biais des bureaux pays des NU. ; (v) la mobilisation des ressources par des activités de sensibilisation et par l'organisation des réunions des donateurs.

- (c) La société civile et le secteur privé faciliteront : (i) un appui conceptuel et technique aux échelons régional, national et dans les communautés ; (ii) l'établissement des liens avec les communautés, y compris la sensibilisation et l'appui technique et la mobilisation des communautés au niveau national et local ; (iii) mise en œuvre ( la fourniture directe des prestations) aux échelons régional, national et local ; (iv) la mobilisation des ressources en vue d'une mise en œuvre aux échelons régional, national et local ; (v) le suivi et l'évaluation des résultats pour les enfants au niveau des foyers, et appuyant les capacités du gouvernement à établir des rapports aux niveaux national, régional et international ; (vi) la production des informations sur des enjeux techniques spécifiques en partenariat avec la SADC et les NU ; (vii) le partage des leçons tirées et des expériences vécues au niveau régional, national et au niveau des communautés.
- (d) Les gouvernements : (i) facilitent un dialogue politique régional qui serait cohérent avec les engagements internationaux ; (ii) s'approprient et conduisent les initiatives ; (iii) mettent en œuvre les politiques régionales et les stratégies prioritaires, notamment la fourniture directe des prestations ; (iv) assurent le suivi et l'évaluation avec l'appui des NU et de la société civile ; (v) assurent la coordination au niveau national et sous- national ; (vi) mobilisent les ressources au niveau national et international et rendent des comptes ; (vii) génèrent et gèrent les informations avec l'appui des NU, de la société civile et du secteur privé ; (viii) renforcent les capacités locales en vue de la mise en œuvre ; (ix) facilitent le partage des leçons tirées et des expériences vécues au niveau régional et national.

## 7.0 FINANCEMENT DU PLAN DE TRAVAIL

Les ressources seront mobilisées à travers : (a) le Fonds VIH et sida de la SADC et d'autres contributions directes faites par les Etats membres et à travers le personnel de détachement ; (b) à travers le Dispositif conjoint de financement et de coopération technique (JFTCA) existant ; et (c) les arrangements bilatéraux conclus avec les donateurs privilégiant les projets.

### 7.1 Budget annuel sommatif du Plan de travail (avril 2009 – mars 2015)

Domaine prioritaire du programme	Budget prévisionnel (en dollar US par an)						Total
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	
Environnement politique amélioré pour prévenir et réduire la vulnérabilité des OEJV dans la SADC	242 000	1 086 000	520 000	100 000	229 000	50 000	2 227 000
Capacités accrues des EM de la SADC à mettre en œuvre les politiques et les stratégies complètes concernant les OEJV	162 000	1 930 000	3 300 000	927 000	218 888	60 000	6 642 888
Des interventions OEJV éprouvées sont conçues et appliquées dans les Etats membres de la SADC	380 000	400 000	290 000	349 000	700 000	0	2 119 000
Capacités améliorées du Secrétariat de la SADC à mettre en œuvre, contrôler et évaluer le Cadre stratégique.	169 000	575 000	660 000	815 000	375 000	1 070 000	3 664 000
<b>Budget total du programme</b>	<b>953 000</b>	<b>3 991 000</b>	<b>4 770 000</b>	<b>2 236 000</b>	<b>1 522 888</b>	<b>1 180 000</b>	<b>14 652 888</b>
Budget disponible-BAD Traitement pédiatrique du sida		<b>2 000 000</b>	<b>2 300 000</b>				<b>4 300 000</b>
<b>Fonds requis</b>	<b>953 000</b>	<b>1 991 100</b>	<b>2 470 000</b>	<b>2 236 000</b>	<b>1 522 888</b>	<b>1 180 000</b>	<b>10 352 888</b>

***Des budgets spécifiques peuvent être préparés sous la forme de projets régionaux en vue d'une mise en œuvre rapide des interventions prioritaires plus urgentes.***

## 8.0 DECLARATION DE DURABILITE


Au niveau du Secrétariat de la SADC il est prévu que le programme obtienne des contributions financières de la part du Fonds VIH et sida de la SADC. Les Etats membres contribueront au financement en organisant des réunions et, dans certains cas, en réglant les frais de voyage des participants aux réunions, en détachant un personnel de soutien technique et en finançant la mise en œuvre des activités au niveau national. Le secteur privé sera approché au niveau régional, national et local pour financer le programme OEJV. Il est prévu que la Stratégie de volontariat de la SADC qui sera élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du présent Plan de travail génère une masse critique de ressources humaines pour appuyer les activités OEJV. Il est prévu que l'adoption de l'approche privilégiant l'intégration dans tous les secteurs assurera que l'appui aux OEJV sera établi dans les opérations courantes des différents secteurs. Il est attendu des Etats membres qu'ils adoptent également les politiques, les directives et les autres résultats du Plan de travail dans leurs stratégies et programmes nationaux. Les postes techniques devraient être absorbés par la SADC dans une période de cinq ans. L'appui continu des donateurs sera nécessaire vu l'importance des défis posés par la pauvreté, le VIH et le sida et les autres principales maladies et causes des décès accablant les orphelins et les enfants et jeunes vulnérables. Des partenariats techniques et des partenariats de mise en œuvre permettront de mobiliser des ressources et d'améliorer les initiatives issues du Plan de travail par delà les capacités du Secrétariat de la SADC et des Etats membres.

## 9.0 CADRE INSTITUTIONNEL POUR L'EXECUTION ET LE SUIVI DU PLAN DE TRAVAIL

La surveillance des orientations du Plan de travail sera assurée par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement avec l'appui du Conseil des Ministres et des Ministres sectoriels de la SADC. Les ministères sectoriels pertinents faciliteront les politiques régionales, le dialogue stratégique et la mise en œuvre au niveau national. Ce seront, principalement, les Ministres responsables des orphelins et des enfants et des jeunes vulnérables, les Ministres responsables de la santé, du VIH et du sida et les Ministres de l'éducation qui se pencheront sur les aspects stratégiques et programmatiques du Plan de travail et qui en assureront le suivi. ***Dans l'absence d'une instance régionale formelle des Ministres responsables des orphelins et des enfants vulnérables et de la jeunesse, ce sera le Forum des Ministres de la santé et du VIH et du sida qui approuvera le présent Plan de travail.***

La Direction Développement social et humain et Programmes spéciaux (SHD et SP) du Secrétariat de la SADC supervisera la gestion quotidienne du programme. Cette Direction, qui a une fonction transversale, travaillera avec l'ensemble des programmes pertinents du Secrétariat de la SADC dont les principaux sont comme suit : (a) VIH et sida ; (b) emploi, travail et sécurité sociale ; (c) éducation et formation axées sur les compétences ; (d) santé et produits pharmaceutiques ; (e) culture et sport, et parité ; (f) sécurité alimentaire ; (g) douanes, immigration et sécurité nationale.

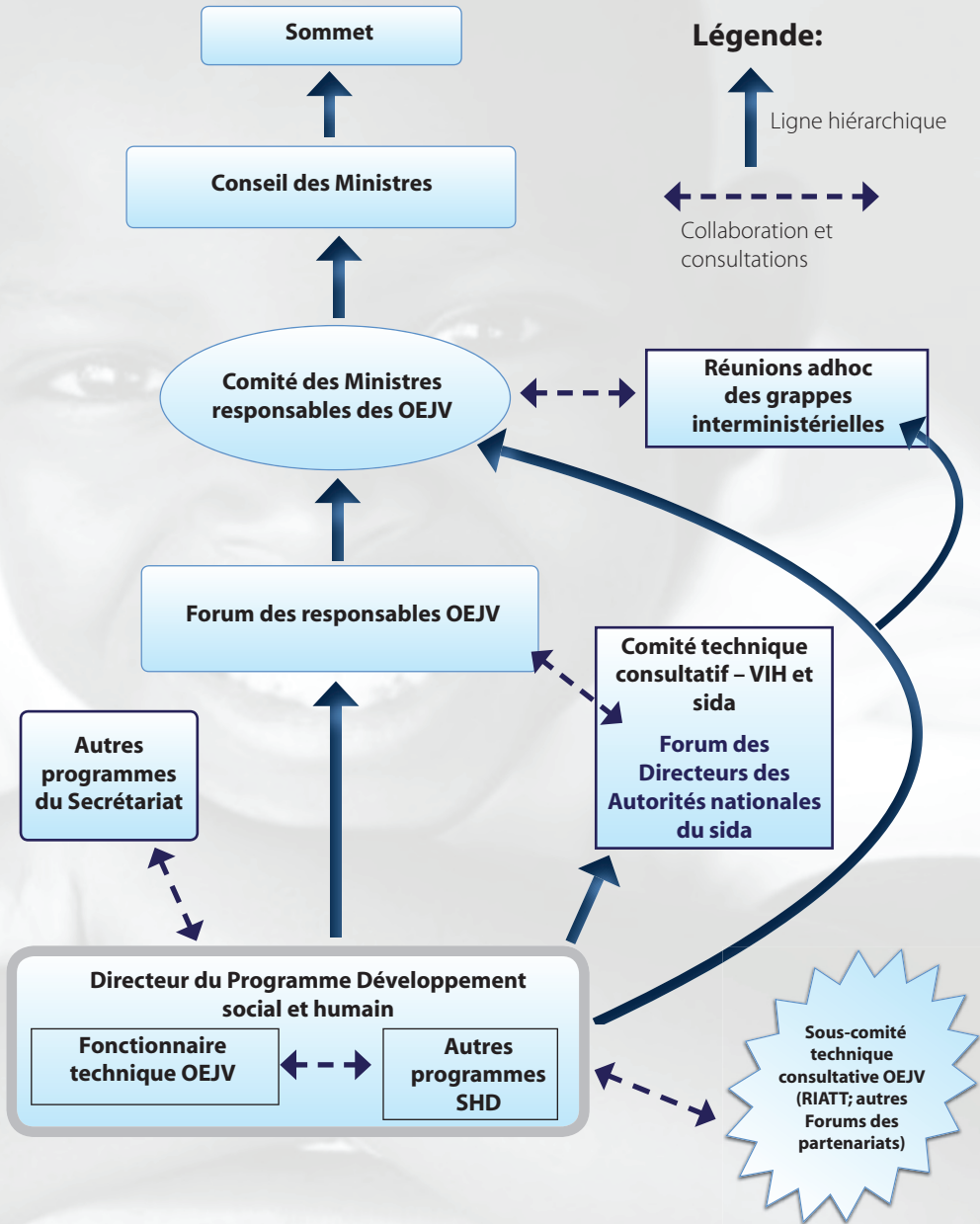
Un minimum de deux fonctionnaires techniques, à savoir le Fonctionnaire supérieur Programme et le Fonctionnaire Programme faciliteront la mise en œuvre du Cadre et du Plan d'action. ***Le Fonctionnaire supérieur Programme, poste dont les fonctions sont actuellement assurées par le Conseiller technique OEJV, aura la responsabilité générale de la gestion du programme. Le Fonctionnaire Programme qui***



*sera une jeune personne, et de préférence de sexe féminin, sera chargé de promouvoir et de coordonner la participation des enfants et des jeunes et de développer le leadership dans la région.* Les rôles et les responsabilités spécifiques des fonctionnaires techniques seront élaborés au moment du recrutement.

Un Forum réunissant des responsables OEJV et des partenaires OEJV choisis de la région et d'ailleurs sera institué pour superviser la mise en œuvre du Plan de travail. Cette instance fera rapport aux Ministres responsables des OEJV. Un Sous-comité technique consultatif régional (RTAC) sur les OEJV fournira l'appui technique et des conseils à la mise en œuvre du Cadre et du Plan d'action. Le RTAC qui comprendra des représentants du Groupe de travail régional inter-agences (RIATT) et d'autres instances apportera un appui technique aux Fonctionnaires techniques OEJV de la SADC et conseillera le Directeur des programmes SHD et SP de la SADC. **Les Fonctionnaires OEJV collaboreront avec d'autres Fonctionnaires programme de la Direction SHD et SP et du Secrétariat de la SADC afin d'assurer l'intégration et la mise en œuvre des activités OEJV qui sont reliées à leurs mandats sectoriels.** Le Secrétariat de la SADC coordonnera les réunions du Forum des responsables OEJV et du Sous-comité technique consultatif régional et leur assurera les services de secrétariat. Le Cadre institutionnel du programme OEJV de la SADC est résumé à la Figure 2:

Figure 2. Cadre institutionnel du programme OEJV dans la SADC



## Annexe 1: Plan détaillé de mise en œuvre (Se référer également aux dossiers OEJM)

### 1.0 Environnement politique amélioré visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité des OEJV dans la SADC

Activités principales	Activités subsidiaires	Résultats attendus	Indicateurs	Calendrier (biennuel)												Responsables / Partenaires	Budget	
				An 1		An 2		An 3		An 4		An 5		An 6				
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2			
1.1 Elaborer le Cadre de protection sociale de la SADC	1.1.1 Recruter des consultants et une équipe de travail pour la conception du Cadre.	Cadre régional et adopté	Cadre régional et élaboré et adopté														UNICEF, NU et Alliance des partenaires; RHVP, Save UK; Etats membres; Organisations de jeunes	50 000
	1.1.2 Organiser une réunion consultative régionale pour l'examen et la finalisation du Cadre.																	
	1.1.3 Soumission à l'approbation des Etats membres.	Cadre approuvé	Cadre approuvé															
1.2 Elaborer les principes directeurs régionaux en vue de l'intégration de la protection sociale dans les politiques et les plans nationaux de développement, y compris les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les plans d'action nationaux.	1.2.1 Recruter des consultants et constituer une équipe de travail pour la rédaction des lignes directrices	Lignes directrices régionales élaborées et adoptées par les Etats membres	Lignes directrices régionales élaborées et adoptées														UNICEF, NU et Alliance des partenaires; RHVP, Save UK; Etats membres; Organisations de jeunes	50 000
	1.2.2 Organiser une réunion consultative régionale pour l'examen et la finalisation des lignes directrices																	
	1.2.3 Soumission à l'approbation des Etats membres	Cadre approuvé	Cadre approuvé															

Activités principales	Activités subsidiaires	Résultats attendus	Indicateurs	Calendrier (biennuel)												Responsables / Partenaires	Budget	
				An 1		An 2		An 3		An 4		An 5		An 6				
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2			
1.3 Elaboration d'une enveloppe de services minimums complets y compris le soutien psycho social	1.3.1 Recruter des consultants et une équipe de travail pour la conception du Cadre de soutien psychosocial	Cadre de soutien psychosocial est élaboré	Cadre régional de soutien psychosocial														Secrétariat; UNICEF; UNESCO; REPSI; Etats membres	10 000
	1.3.2 Recruter des consultants et une équipe de travail pour la conception de l'enveloppe de services minimums																Secrétariat; UNICEF; REPSI; NU et Alliance des partenaires; MS; RHVP; Save UK; Etats membres; Organisations de jeunes	50 000
	1.3.3 Organiser une réunion consultative régionale pour l'examen et la finalisation de l'enveloppe de services minimums et du soutien psychosocial	L'enveloppe régionale de services minimums complets est élaborée et adoptée par les Etats membres	Enveloppe régionale de services minimums complets élaborée et adoptée															
1.4 Intégrer l'enveloppe de services minimums dans les politiques et programmes sectoriels du Secrétariat de la SADC	1.3.4. Soumission à l'approbation des Etats membres																Etats membres	10 000
	1.4.1 Sensibiliser et former les responsables des programmes sectoriels l'intégration de l'enveloppe de services minimums	L'enveloppe de services minimums est intégrée dans les plans sectoriels du Secrétariat de la SADC	Enveloppe de services minimums intégrée dans les plans sectoriels du Secrétariat de la SADC														Secrétariat; Education; Santé; Emploi; Parité, VIH et sida; FANP; Etats membres	240 000
1.5 Promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse	1.5.1 Plaidoyer pour la ratification et la transposition dans les lois nationales de la Charte africaine de la jeunesse	Tous les Etats membres signent et ratifient le Charte africaine de la jeunesse et commencent à la mettre en œuvre.	Nombre d'Etats membres qui ont ratifié et qui mettent en œuvre la Charte africaine de la jeunesse														UNFPA; Etats membres; Secrétariat	250 000

Activités principales	Activités subsidiaires	Résultats attendus	Indicateurs	Calendrier (biannuel)												Responsables / Partenaires	Budget
				An 1		An 2		An 3		An 4		An 5		An 6			
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2		
1.6 Elaborer un cadre régional sur la participation des enfants et des jeunes comprenant le volontariat et l'habilitation du leadership	1.6.1 Engager des consultants pour la rédaction du Cadre	Elaboration d'un Cadre régionale pour orienter le leadership et l'habilitation des enfants et des jeunes	Le Cadre régional est adopté														50 000
	1.6.2 Organiser une réunion consultative régionale pour l'examen et la finalisation du Cadre																142 000
	1.6.3 Soumission à l'approbation des Etats membres																10 000
	1.6.4 Formation des Etats membres et de partenaires à l'utilisation des directives	Etats membres formés à l'utilisation des directives.	Nombre de personnes formées														240 000
1.7 Elaborer et promouvoir des directives régionales sur le traitement pédiatriques du VIH/sida et du paludisme	1.7.1 Recruter les consultants	Directives régionales élaborées et adoptées	Directives régionales adoptées														300 000
	1.7.2 Organiser une réunion consultative régionale																
	1.7.3 Soumission à l'approbation des Etats membres	Directives approuvées	Directives approuvées														
1.8 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à protéger les enfants et les jeunes nomades dans la SADC	1.8.1 Fournir l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à combattre le trafic des enfants	Elaboration d'une Déclaration sur le trafic des enfants	Déclaration sur le trafic des enfants														240 000
	1.9 Promouvoir des politiques concernant les enfants souffrant d'un handicap	Directives régionales sur les enfants souffrant d'un handicap	Directives régionales sur les enfants souffrant d'un handicap														379 000





Activités principales	Activités subsidiaires	Résultats prévus	Indicateurs	Calendrier												Responsables/Partenaires	Budget	
				An 1		An 2		An 3		An 4		An 5		An 6				
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2			
2.3 Renforcer les capacités des Etats membres de la SADC à faciliter la participation effective des enfants et des jeunes, y compris le volontariat et l'habilitation du leadership en vue de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des enfants et des jeunes.	2.3.1 Former les décideurs politiques et les planificateurs des secteurs responsables des enfants et des jeunes à la mise en œuvre du Cadre de participation et de leadership des enfants et des jeunes de la SADC	Décideurs politiques formés	Formation des décideurs politiques d'au moins 3 secteurs de chaque Etat membre														RIATT; VSO; UNV; UNFPA; Etats membres	240 000
	2.3.2 Former les animateurs et leaders d'enfants et de jeunes à la mise en œuvre du Cadre de participation et de leadership des enfants et des jeunes de la SADC	Animateurs et leaders d'enfants formés	Formation des animateurs et leaders d'enfants et de jeunes d'au moins 3 secteurs de chaque Etat membre															RIATT; VSO; UNV; UNFPA; Etats membres
2.4 Accroître la capacité des Etats membres à mettre en œuvre les directives concernant le traitement pédiatrique du VIH/sida et du paludisme	2.4.1 Organiser des formations régionales pour les planificateurs et les responsables de la santé dans les Etats membres	Les personnes focales des Etats membres sont formées la mise en œuvre des directives	Animateurs et leaders d'enfants et de jeunes sensibilisés et formés														UNFPA; ONUSIDA; UNICEF; RIATT; SADC-Santé; Etats membres	270 000
	2.5 Renforcer les capacités de communication en matière de lutte contre le trafic des enfants	Activités de sensibilisation conduite	Nombre de personnes formées															UNICEF; OMS; Etats membres
			Nombre de campagnes médiatiques														UNODC; Unité des affaires féminines; SANTAC; IOM	530 000

### 3.0 Interventions OEIV éprouvées mises au point et conduites dans les Etats membres de la SADC

Activités	Activités subsidiaires	Résultats prévus	Indicateurs	Calendrier (semestriel)												Responsable/Partenaires	Budget	
				An 1		An 2		An 3		An 4		An 5		An 6				
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2			
3.1 Elaborer et contrôler un ensemble d'indicateurs OEIV complets dans la Région, y compris le soutien psychosocial	3.1.1 Etablir et contrôler un ensemble d'indicateurs pour le développement complet des OEIV	Suivi de l'ensemble d'indicateurs complets pour le service minimum OEIV Bases de données régionale	Indicateurs OEIV complets Bases de données régionale														RIATT; UNICEF; ONUSIDA; MS; Suivi et évaluation de la SADC	60 000
	3.1.2 Préparer des lignes directrices et des outils en vue de renforcer les systèmes d'information pour la gestion (MIS) dans les Etats membres de la SADC	Lignes directrices et outils MIS élaborés	Lignes directrices et outils MIS des OEIV															RIATT; UNICEF; ONUSIDA; MS; SADC MIS
3.2 Conduire des évaluations des vulnérabilités, de l'âge et des sexes/spécificités des OEIV	3.2.1 Former les Etats membres à la mise en œuvre des lignes directrices et des outils MIS	Experts MIS formés	Experts MIS formés dans chaque Etat membre														MIS/RIATT; UNICEF; ONUSIDA;	240 000
	3.2.1 Evaluer l'état des MIS relatifs aux OEIV dans la SADC	Etat des MIS établis	Rapport sur l'état des MIS dans la SADC														RIATT; UNICEF; ONUSIDA; EM; SADC MIS	150 000
3.3 Elaborer une stratégie régionale de gestion des connaissances relatives aux OEIV	3.2.2 Ordonner des études sur la vulnérabilité spécifique des OEIV	Etudes sur la vulnérabilité des OEIV conduites	Etudes sur la vulnérabilité concernant au moins 3 enjeux														RIATT; EM UNICEF; ONUSIDA;	450 000
	3.3.1 Documenter les meilleures pratiques concernant les OEIV	Meilleures pratiques concernant le traitement pédiatrique du VIH/sida et du paludisme documentées	Meilleures pratiques documentées														UNICEF; OMS; EM	300 000
3.4 Créer un dispositif d'intervention d'urgence	3.3.1 Documenter les meilleures pratiques relatives aux soins et soutenir complets sont documentés dans au moins trois domaines	Les meilleures pratiques relatives aux soins et soutiens complets sont documentés dans au moins trois domaines	Meilleures pratiques relatives aux soins et soutiens complets sont documentés et partagés														UNICEF; EM; RIATT; UNFPA	749 000
	3.4.1 Coordonner la riposte régionale dans les situations d'urgence	Soutien aux OEIV dans les situations d'urgence	Nombre de situations d'urgence														Organe; UN; Comité des Hauts fonctionnaires	120 000

#### 4.0 Capacité améliorées du Secrétariat de la SADC en vue de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Cadre stratégique OEJV

Activités	Activités subsidiaires	Résultats prévus	Indicateurs	Calendrier												Responsable / Partenaires	Budget	
				An 1		An 2		An 3		An 4		An 5		An 6				
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2			
4.1 Faciliter la planification conjointe et le contrôle conjoint des OEJV dans l'ensemble des programmes du Secrétariat	4.1.1 Organiser des réunions intersectorielles au Secrétariat de la SADC en vue de passer en revue la situation des OEJV																SADC- Programmes sectoriels	60 000
	4.2.1 Organiser des réunions des groupes de travail technique																	240 000
4.2 Coordonner les partenariats régionaux relatifs à la mise en œuvre de du Cadre OEJV	4.2.2 Organiser des conférences de coordination des partenariats régionaux œuvrant dans le domaine des OEJV	Conférences de coordination des partenariats organisés	Trois conférences organisées au minimum														RIATT	540 000
	4.2.3 Organiser des réunions d'élaboration des politiques de la SADC relatives aux OEJV	Réunions des Ministres et des Haut fonctionnaires	Trois réunions organisées au minimum															240 000
4.3 Passer en revue, assurer le suivi et évaluer la mise en œuvre du Plan de travail OEJV au niveau régional	4.3.1 Organiser régulièrement des réunions visant à passer en revue les progrès accomplis dans le cadre des programmes	Réunions d'examen régulièrement organisées	Réunion d'examen organisée au moins une fois par an														Suivi et évaluation de la SADC	200 000
	4.3.2 Evaluer deux programmes majeurs OEJV de la SADC	Examens de mi-parcours et de fin de parcours organisés	Examens de mi-parcours et de fin de parcours organisés														Suivi et évaluation de la SADC	350 000
	4.4.3 Effectuer des visites de suivi et de soutien technique aux activités OEJV menées dans la Région	Visites effectuées dans la région	Nombre de visites effectuées															
4.4 Gérer la mise en œuvre du Cadre OEJV	4.4.1 Recruter et conserver le personnel	Fonctionnaires recrutés	Au moins fonctionnaires techniques														SADC-HR	1 344 000
	4.4.2 Acquisition des équipements et fournitures de bureau	Equipements et fournitures de bureau achetés	Ordinateurs et équipements MIS achetés														SADC-Finance	24 000





**SADC secretariat**

P/Bag 0095, Gaborone, Botswana

Tel: (267) 3951863

Fax: (267) 3972848

Email: [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int)

Website: [www.sadc.int](http://www.sadc.int)